

~~30~~ - 1°) - Installation sportives CHAUDRON S.I.D.R. II - Demande de subvention à la JEUNESSE et aux SPORTS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre 639 RS du 9 DECEMBRE 1967, Monsieur le Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports nous a demandé de faire réaliser sur le terrain du 2<sup>me</sup> Groupe Scolaire S.I.D.R. du Chaudron les installations sportives suivantes :

- 1 plateau d'<sup>e</sup> S. P. S. type 4. ;
- 1 lancer collectif ;
- 1 gymnase type C qui sera prévu au VI<sup>ème</sup> plan.

Nous avons demandé au Cabinet BOISSU, Architecte de l'opération, de bien vouloir nous présenter un avant-projet. Celui-ci est estimé, honoraires compris à 1 500 000 francs.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affiche

Saint-Denis, le 23 septembre 1969

Toussaint

Le Secrétaire général

Dûment : M. Tisseron

Sur ce p'tit certificat établi par

Le Directeur des Affaires Financières

Dûment : ALARCON